

CONCOURS DE POESIE « *AIMER* »

Organisé dans le cadre du salon du livre et la BD - 30eme édition

REGLEMENT

Art 1

La Ville de Trets organise un **Concours de Poésie** ouvert à toute personne résidant en France ou à l'étranger. Le but de ce concours est de promouvoir l'écriture et la lecture ainsi que de valoriser les capacités d'imagination et de créativité de chacun. La participation au concours est gratuite.

Art 2

Le concours comporte 2 catégories :

- 1) **Concours poésie Jeunesse : 10 – 16 ans**
- 2) **Concours poésie Adultes : à partir de 16 ans**

Art 3

Pour être admis à concourir, les poèmes doivent être courts (pas plus d'une page) et rédigés en police Times new roman taille 12.

Une lettre d'autorisation sera nécessaire pour les mineurs.

Le poème doit contenir un titre autre que le thème.

Pour le respect de l'anonymat, le nom de l'auteur ne doit pas figurer sur les poèmes mais seulement sur un autre document qui devra être joint à votre texte.

La participation requiert donc l'envoi obligatoire de DEUX documents séparés :

-D'une part le poème en format PDF

-D'autre part une fiche mentionnant votre nom, prénom, date de naissance, âge, adresse, numéro de téléphone, adresse mail et titre du poème en format PDF

Ces deux documents en format PDF devront être envoyés par mail à :

culture@trets.fr

Art 4

Le poème doit être écrit en langue française et respecter les règles de grammaire et d'orthographe. La forme est libre et ne doit pas forcément répondre aux critères poétiques. La prose est acceptée tout comme la forme Haïku mais vous pouvez également écrire en vers. Vous serez jugé sur l'efficacité du style, la puissance et la beauté de l'écriture.

Art 5

Chaque participant ne présente qu'un seul poème. Celui-ci doit être inédit.

Art 6

Le concours est ouvert du **1 avril et le 30 juin** (date limite des dépôts par mail le 30 juin).

Nous nous réservons le droit d'exclure du concours tous les poèmes qui ne respecteraient pas ces exigences.

Art 7

Le jury est composé de professionnels de la culture et de la lecture. Il est responsable de ses choix, et n'a pas l'obligation de les justifier. Il ne sera pas tenu de fournir aux participants ses notes ou commentaires à l'issu des résultats.

Art 8

Le concours fait l'objet de quatre prix, sous forme de carte cadeau valable dans le U culture de Saint Maximin (83).

- 1^{er} prix Adulte
- 2^e prix Adulte
- 3^e prix Adulte
- Prix jeunesse

Art 9

Les résultats du concours seront annoncés aux lauréats par e-mail ou, à défaut, par courrier.

Les prix seront remis le **samedi 28 septembre 2024 à 17h00** lors du Salon du livre et la BD, place du 14 juillet 13530 Trets. La présence des lauréats (qui seront prévenus au préalable) est vivement souhaitée.

Concours organisé par la Maison du Tourisme et de la Culture et la Médiathèque la Mine des Mots de Trets en partenariat avec la Cie du Cèdre et la librairie U.Culture Saint Maximin la Sainte Baume.

